

## RÉSOLUTION 32-6

### ***RÉSOLUTION CONCERNANT LE SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES***

**ATTENDU QUE** le sentier des Appalaches et le Sentier international des Appalaches sont des sentiers pédestres qui relient les territoires de cette organisation;

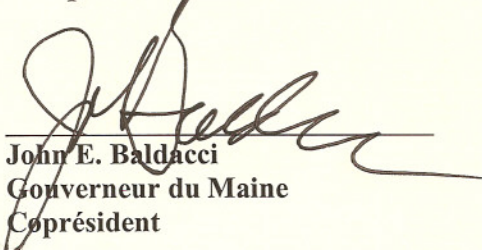
**ATTENDU QUE** ces deux sentiers permettent aux randonneurs de traverser les extrémités nord de la chaîne de montagnes des Appalaches, en Amérique du Nord;

**ATTENDU QUE** ces deux sentiers permettent aux randonneurs de contempler le paysage spectaculaire de notre région du globe;


**ATTENDU QUE** ces deux sentiers et la chaîne de montagnes qu'ils traversent sont des exemples culturels et physiques des liens étroits entre les territoires représentés par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada.

**PAR CONSÉQUENT**, la région continuera à travailler étroitement avec les diverses organisations qui créent et entretiennent ces sentiers afin d'optimiser leurs répercussions positives sur notre industrie du tourisme et de renforcer le sentiment de collaboration qui existe entre nos gouvernements respectifs.

*Adoptée à la 32<sup>e</sup> Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.*



**John E. Baldacci**  
Gouverneur du Maine  
Coprésident



**Shawn Graham**  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick  
Coprésident